

# LE PARLEMENT DE WALLONIE ? PARLE-M'EN !



**P.2 40 ANNÉES D'EXISTENCE**  
**TOUTE UNE HISTOIRE**  
**CE PARLEMENT DE**  
**WALLONIE**

**P.3 PAS SEULEMENT**  
**DES PARLEMENTAIRES**  
**LES COULISSES**  
**DU GREFFE**

**P.4 MOTS CACHÉS**  
**À VOUS DE**  
**JOUER !**



**En 2020, cela a fait 40 ans que la Wallonie dispose de sa propre assemblée parlementaire. Mais ça veut dire quoi exactement ? Est-ce tellement important d'avoir un parlement en Wallonie ? À quoi sert-il ? Comment fonctionne-t-il ? C'est ce qu'on vous propose de découvrir dans ce dossier.**

## Un Parlement parmi d'autres

En Belgique, le pouvoir est réparti en différents niveaux complémentaires les uns des autres. Il y a :

- **le niveau fédéral** (pour tous les Belges)
- **le niveau régional** (différent pour les habitants de Wallonie, de Flandre ou de Bruxelles)
- **le niveau communautaire** (qui concerne les francophones, les néerlandophones ou les germanophones)
- **le niveau provincial** (pour chacune des 10 provinces)
- **le niveau communal** est sous la tutelle des Régions (il y a 589 communes en Belgique).

Complicée la Belgique ? Pas tant que ça ! En fait, les choses sont très claires pour chacun. Pas question de se marcher sur les pieds, d'avoir par exemple la Wallonie qui s'occupe de l'armée belge. Chaque institution sait très bien quel domaine elle peut gérer ou pas, on appelle cela les "compétences". Les autoroutes sont une compétence régionale tandis que les chemins de fer et la sécurité du trafic aérien sont des compétences de l'État fédéral (plus de détails dans l'encadré).

## Pouvoirs législatif et exécutif

Pour fonctionner correctement, chacun de ces différents niveaux est divisé en deux. D'un côté, il y a le pouvoir législatif dont le rôle est de proposer et de voter des lois et, de l'autre côté, le pouvoir exécutif chargé de mettre ces lois en application. Si le législatif décide qu'il faut améliorer la sécurité routière et vote une loi pour l'installation de nouveaux radars, c'est l'exécutif



» D'un côté il y a le pouvoir législatif dont le rôle est de proposer et de voter des lois et de l'autre côté, le pouvoir exécutif chargé de mettre ces lois en application.

tif qui va se charger de mettre cela en place en choisissant quel modèle, quel endroit, si on met des panneaux avertissant de leur présence etc. Toutefois, l'exécutif peut aussi proposer des lois. Aux niveaux fédéral, régional et communautaire, le pouvoir législatif est assumé par un parlement tandis que l'exécutif est confié à un gouvernement (les ministres).

## Le parlement, c'est qui ?

Mais qui détient ces pouvoirs ? Pour décider comment gérer la Belgique, on ne peut pas demander l'avis des onze millions d'habitants ! C'est pour cela qu'on organise des élections. Les gens choisissent pour chaque niveau des personnes qui vont les représenter. Celles qui ont le plus de voix se

retrouvent au parlement. En Wallonie, il y a 75 députés (représentants de la population élus) qui "siègent" (qui ont leur place) au parlement. On les appelle également des parlementaires. Ce sont les partis de la majorité qui choisissent le gouvernement (pouvoir exécutif) composé de ministres. En Wallonie, ils sont sept. En réalité, le parlement a deux grandes missions. Premièrement, il vote les "décrets" (c'est ainsi qu'on nomme les lois régionales). Il ne s'agit pas toujours de créer de nouveaux décrets. Il faut aussi revoir ceux qui existent, les supprimer s'ils ne conviennent plus ou les adapter s'ils sont dépassés. Sa deuxième grande mission, c'est de contrôler ce que font les ministres, autrement

dit s'ils appliquent bien les décrets qui ont été votés et, plus généralement, s'ils remplissent bien leur fonction.

## Comment fonctionne le Parlement de Wallonie ?

Dans la pratique, comment ça se passe ? Pour chacune de ses missions, le parlement suit des procédures bien établies.

### Voter les décrets

Avant de devenir un décret, une proposition (quand c'est une idée du parlement) ou un projet (quand c'est une idée du gouvernement) doit parcourir tout un chemin. D'abord, la proposition doit officiellement être "déposée" et "prise en considération". En fonction du domaine dont il est question, elle sera examinée par l'une des commissions du parlement. Ces commissions rassemblent dix parlementaires. Ils discutent de la proposition en petit groupe, font parfois appel à des personnes extérieures qui connaissent bien le sujet pour avoir leur avis. S'ils veulent apporter des changements au texte, ils proposent des "amendements" (modifications). Ensuite, ils votent et ils établissent un rapport. Ce dernier est transmis à l'assemblée lors de la séance plénière (avec les 75 députés). Chaque commission présente ses travaux. De nouveau, le texte est discuté et certains peuvent demander d'ajouter des amendements. À la fin de la séance, on passe au vote. Si la majorité est d'accord, le texte est adopté. Sinon, il est rejeté. Une fois accepté, le décret est "sanctionné" (adopté) et "promulgué" (publié) par le gouvernement. Il est alors publié au Moniteur belge (un journal officiel qui publie toutes les lois et réglementations).

### Contrôler le gouvernement

Pour vérifier le travail des ministres, les parlementaires ont différents outils à leur disposition (chacun s'utilise selon une procédure stricte, pas question qu'un parlementaire aille demander des comptes à un ministre n'importe quand !). Il peut faire une "interpellation" ou poser différentes "questions". Des "questions orales", des "questions écrites", des "questions d'actualité" et des "questions urgentes". Le ministre concerné doit toujours répondre, oralement ou par écrit en fonction de la question, et dans certains délais. Ces questions-réponses seront reprises dans les documents officiels du parlement, que tout le monde peut consulter. ■

## LES COMPÉTENCES DE LA WALLONIE

La Constitution (ensemble des lois qui disent comment un pays doit être gouverné) définit clairement les compétences de chaque niveau de pouvoir. La Wallonie est "compétente" dans différents domaines. Quelques exemples : la politique économique ; la gestion des déchets et des eaux usées ; la conservation des forêts ; la conservation des monuments et sites ; l'utilisation rationnelle de l'énergie (c'est la Wallonie qui est chargée de faire en sorte que les gens ne consomment pas trop d'énergie) ; l'aide aux personnes qui cherchent un emploi ; l'aide aux personnes handicapées ; les infrastructures routières ; le tourisme ; les transports scolaires, etc. La liste est longue ! Vous n'avez ici qu'un petit aperçu des matières qui occupent les parlementaires et le gouvernement wallons.



# Toute une histoire, CE PARLEMENT DE WALLONIE

En octobre 2020, le Parlement de Wallonie a célébré ses 40 années d'existence. Pourtant la Belgique existe depuis bien plus longtemps. Comment ça se fait? Petit retour en arrière pour comprendre toutes les ficelles de nos institutions.

On ne va pas retracer ici toute l'histoire de la Belgique. Voici plutôt quelques dates-"clés":

**1830**

Les Belges se révoltent contre les Hollandais qui occupent leur territoire. La Belgique devient alors un état indépendant.

**1831**

La Constitution (ensemble des lois qui disent comment un pays doit être gouverné) est approuvée. Tous les Belges ont le même gouvernement et les mêmes lois mais les différences linguistiques et culturelles entre les Flamands et les Wallons commencent à poser problème. Chacun voudrait pouvoir prendre des décisions pour sa propre région.

**1970**

La Belgique reconnaît alors trois Communautés (française, flamande et germanophone) basées sur la langue et la culture, ainsi que trois Régions (wallonne, flamande et bruxelloise) divisées selon des territoires.

**1980**

Pour pouvoir prendre les décisions qu'elle veut, chaque Région crée son propre gouvernement et son propre parlement. Seule la Région de Bruxelles-Capitale doit attendre 1989 pour les mettre sur pied.

**1993**

La Belgique devient officiellement un état fédéral. Concrètement, le pouvoir est partagé entre un État fédéral et les entités fédérées (Communautés et Régions). Celles-ci reçoivent des compétences (des matières pour lesquelles elles peuvent décider) et de l'argent pour pouvoir fonctionner.

C'est bien beau d'avoir créé un parlement et un gouvernement pour la Wallonie...mais où va-t-on installer les ministres et les députés? À Namur, les parlementaires ont déménagé quelques fois.

Pendant plus d'un an, les députés wallons se sont rassemblés dans un hôtel de Wépion (près de Namur). Le Président de l'époque, Léon Hurez, a raconté que les conditions de travail n'étaient pas géniales: "Siéger dans un hôtel, dans lequel un va-et-vient de clients et de personnel créait une certaine confusion, n'était ni aisé, ni compatible avec la dignité d'une assemblée législative".

En décembre 1981, les parlementaires emménagent dans une ancienne Bourse de commerce, place d'Armes en plein centre de Namur. Mais ils sont encore à l'étroit, la Région wallonne imagine alors construire un tout nouveau bâtiment. Finalement, elle décide d'installer le Parlement dans un bâtiment appelé "le Saint-Gilles". C'est un ancien hospice (hôpital) qui était à l'abandon depuis vingt ans.

**D'un hôpital à un parlement**

Avant de pouvoir l'occuper, il a fallu y faire des travaux... Figurez-vous que, jusqu'à la fin des années 1960, le Saint-Gilles accueillait des vieillards et des orphelins (des enfants qui n'avaient plus leurs parents)! Il n'était donc pas vraiment aménagé pour accueillir un parlement. Beaucoup de choses devaient être restaurées (réparées, reconstruites) avec une difficulté importante pour les architectes: l'édifice est classé (repris dans une liste de bâtiments protégés), on ne peut donc pas y faire ce que l'on veut. Avant de commencer les travaux, des fouilles archéologiques ont été menées dans la cour intérieure.



↳ **Vue générale de la cour en 1990. Sous la cour, les vestiges de l'hôpital médiéval apparaissent encore bien protégés. Il s'agit d'un rez-de-chaussée semi enterré, étant donné la pente naturelle du terrain vers la Meuse.**

**"COCORICOOO !"**

En 1998, l'Assemblée choisit les deux signes qui marquent l'identité wallonne: un emblème et un hymne (chant). L'emblème est celui du "Coq hardi" basé sur une œuvre du peintre Pierre Paulus. Aujourd'hui, on le retrouve notamment en grand sur le tableau de vote dans la salle des séances plénières. L'hymne se base sur un texte de Théophile Bovy: "Li Tchant dès Walons". Non, non il n'y a pas de faute d'orthographe, les paroles de ce chant composé en 1900 étaient en wallon. Actuellement, on chante "Le Chant des Wallons" en français.

**Un petit extrait? Vous pouvez aller l'écouter sur le site du Parlement:**

> [www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)

(onglet "hymne et emblème").

Des objets très anciens ont été retrouvés et sont maintenant conservés dans un musée. Ensuite, les gros travaux ont véritablement commencé. Il a fallu six ans pour construire de nouvelles structures en béton (en respectant la forme des anciennes!), refaire les plafonds, les toitures, etc. L'entrée actuelle du parlement était une chapelle, la salle des séances plénières, une salle d'hôpital, une autre grande pièce était réservée... au dortoir des femmes! Aujourd'hui, l'ancien réfectoire est devenu la salle des commissions n° 5, le dortoir des hommes abrite la salle des commissions n°1. Bref, si le Saint-Gilles a bien gardé ses formes initiales, sa fonction, elle, a complètement changé! ■



## PAS D'HÉMICYCLE AU PARLEMENT DE WALLONIE

Vous avez peut-être déjà vu des images de salles parlementaires qui ont leurs sièges installés en demi-cercle. Les parlementaires disent d'ailleurs parfois qu'ils se rendent "à l'hémicycle". Mais ce n'est pas le cas pour les députés wallons! À Namur, le bâtiment du Saint-Gilles est allongé. Et comme on ne peut modifier ses formes (rappelez-vous, il est "classé"), impossible d'y mettre une telle salle. Il a bien fallu trouver une autre solution. C'est la disposition "à l'anglaise" qui a été adoptée (comme en Angleterre): les parlementaires sont assis sur deux rangs, face à face.



↳ **Salle des séances plénières à l'anglaise**

## LE PARLEMENT EN QUELQUES CHIFFRES...

63+

La session parlementaire **2021-2022 s'est clôturée le 6 septembre 2022**. On peut avoir un aperçu du travail qui a été réalisé. Vous voulez vous faire une petite idée du travail qui a été réalisé? Voici quelques chiffres significatifs:

- > **966** heures de réunions publiques
- > **144** interpellations, **2.176** questions orales, **5.237** questions écrites, **291** questions d'actualité et **56** questions urgentes
- > **82** propositions et projets de décret et **20** propositions résolution ont été déposés.

# Les coulisses DU GREFFE

**Un parlement n'est pas occupé uniquement par des parlementaires. Il y a un nombre incroyable de gens qui travaillent en coulisses. Chacun à leur façon, ils sont là pour faciliter le travail des députés et assurer le bon fonctionnement de l'institution. La plupart d'entre eux ont leurs quartiers dans le bâtiment du greffe. Chaque Parlement dispose en effet d'un "greffe" qui est le nom de son administration. Parfois ils sont rassemblés dans un seul bâtiment, mais à Namur, le "greffe" est situé à une centaine de mètres du Parlement. Qui peut-on y rencontrer ?**

## Le greffier

Le greffier est le chef du "greffe" c'est-à-dire des services du parlement. Actuellement, ces services comptent 100 personnes. De manière générale, le greffier veille au bon fonctionnement du parlement. Il assure la convocation des réunions, il prépare et envoie tous les documents utiles, il dépouille le courrier qui arrive et ce genre de choses.

En bref, c'est à lui de faire en sorte que "tout roule", qu'il ne manque pas un papier à un député, qu'on n'oublie personne à une réunion, etc. Il a également un rôle important de conseil auprès du Président. Pendant la séance plénière, il se place juste derrière lui et lui rappelle le règlement: dans quel ordre se font les choses, combien de temps les gens peuvent parler... Parce que tout cela suit une procédure assez stricte. C'est aussi lui qui enregistre les votes et qui signe, avec le Président, toutes les décisions qui ont été prises.



## Service des études et de la documentation

Le Parlement de Wallonie possède sa propre bibliothèque. Un endroit très beau et prestigieux mais qui n'est pas ouvert au public en temps ordinaire. Lors des séances, elle est ouverte aux parlementaires. Certains aiment s'y rendre pour préparer leurs discours. Contrairement à d'autres bibliothèques,

## Installation du Conseil régional wallon le 15 octobre 1980

les étagères ne sont pas toutes remplies. La plupart des rayons sont occupés par les comptes-rendus (voir ci-dessous) des 7 assemblées parlementaires de notre pays.

Au terme de chaque session (une fois par an), un nouveau livre vient donc s'ajouter aux précédents. Sa place est prévue. C'est pour cela que tout l'espace n'est pas occupé. Si quelqu'un a besoin d'un renseignement, comme un parlementaire ou l'un de ses collaborateurs, il peut toujours s'adresser au service des études et de la documentation.

Enfin, ce même service répond aux nombreuses demandes d'informations émanant des citoyens.

## Les huissiers

"Alléger et faciliter le travail des autres", voilà comment on pourrait résumer le travail des huissiers présents au parlement (qui n'ont rien à voir avec les

**RÉALISATION**

- > Rédaction : Marie Willocx
- > Contact dossier partenaire/publicité : Geoffrey Wirtzfeld - 0479/79.99.17
- > Rédaction du JDE : 081/24 89 86 - redaction@lejde.be - www.lejde.be
- > Mise en page : Olagil sprl
- > Dessins : © Istock

huissiers de justice). Ils accueillent les visiteurs et leur donnent un badge d'accès en échange de leur carte d'identité. Ils leur expliquent où ils peuvent aller et comment ça fonctionne. Ils sont également au service des parlementaires et leur apportent un verre d'eau ou un café quand ils le demandent, une photocopie, du courrier ou ce genre de choses. Ils sont une quinzaine pour s'assurer que tout le monde a tout ce dont il a besoin. Ils aident aussi les secrétaires en assurant la distribution des documents, ils préparent les salles de réunion, ils accompagnent les visites... Bref, ils sont disponibles et font toutes sortes de tâches qui aident les autres.

## Les MP

Les MP (un nom qu'on prononce à l'anglaise: les "èmpi") sont membres de la police militaire ("Military Police"). Ils ont plusieurs missions: le contrôle des accès, le maintien de l'ordre ou encore la protection des personnalités qui viennent en visite.

Pourquoi des policiers militaires et pas de simples policiers ? En fait, c'est une longue tradition.

Depuis le premier parlement belge en 1831, ce sont des militaires qui assurent la garde. Aujourd'hui au Parlement de Wallonie, il y a 9 policiers militaires sous les ordres du commandant.

On peut facilement reconnaître un MP grâce à sa tenue :

- le "red cap", une coiffe rouge sur leur képi.
- la cordelette blanche qui représente le brevet MP qu'ils ont obtenu après avoir suivi les cours,
- le brassard MP,
- le ceinturon de police pour mettre leur arme de service, des menottes, une matraque et une lampe de poche. ■



Si quelqu'un a besoin d'un renseignement, comme un parlementaire ou l'un de ses collaborateurs, il peut toujours s'adresser au service des études et de la documentation.



## CRI, CRA, CRIC

Tout ce qui est dit au Parlement de Wallonie (même les applaudissements) est très rapidement publié dans des documents qui sont consultables sur son site web.

Il s'agit d'abord du CRA (compte rendu avancé de la séance plénière) et du CRAC (compte rendu avancé de chaque commission parlementaire) qui sont diffusés au plus tard le lendemain matin des travaux parlementaires.

Ces documents n'ont pas de valeur légale mais ils donnent une indication des débats qui sont intervenus au Parlement.

Dès qu'ils ont été publiés, les intervenants disposent d'un délai de 72 heures pour demander d'éventuelles corrections au Service des comptes rendus.

Dans les huit jours ouvrables d'une séance plénière ou d'une commission parlementaire paraît le CRI ou le CRIC. Ce sont les comptes rendus intégraux officiels des travaux du Parlement de Wallonie.

En moyenne, le Service des comptes rendus publie 18.000 pages de travaux parlementaires par an. Pour réaliser ce travail, il consomme

zéro papier sur une année grâce aux avancées technologiques qu'il a mises en oeuvre.

Cet important volume de publication est assuré par une équipe de quatorze personnes auxquelles du personnel intérimaire vient prêter main forte pendant les travaux parlementaires.

Désormais, le compte rendu avancé de chaque séance plénière est disponible sur le site web dans les heures qui suivent sa fin. C'est l'une des particularités du Parlement de Wallonie.

